



AFFICHÉ
LE 29.02.2024.

2024/.....
Parafe

ARRETE N°19/2024

**OBJET : PAS D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DES 3 SAPINS ET
DU STADE DE LA CHARMARAIE**

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-11 et suivants et L.2213-1 et suivants,

Vu les dispositions du code pénal ;

Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables ;

ARRÊTE

Article unique : les conditions climatiques rendant les terrains impraticables, les terrains d'honneur du stade des 3 sapins et du stade de la Charmeriaie ne peuvent recevoir de match les :

Samedi 02 mars 2024

Et

Dimanche 03 mars 2024

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 27 février 2024

Le Maire,
Jean-Francois ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20240227-ARRETE_19_2